



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/15
8 novembre 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-huitième réunion
Montréal, 3 – 7 décembre 2012

COOPERATION BILATERALE

Le Secrétariat du Fonds a reçu les demandes de coopération bilatérale suivantes :

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE
Stratégie d'élimination et de destruction des SAO pour six pays d'Afrique centrale à faible volume de consommation de SAO.	France
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) (secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération) au Brésil	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) (plan concernant le secteur de la mousse de polystyrène extrudée) en Chine	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) (secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération) en Iran (République islamique d')	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination finale du bromure de méthyle (troisième tranche) au Yémen	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) (secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, y compris un programme d'habilitation) en Chine	Japon
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) (assistance technique) en Thaïlande	Japon

Note sur l'organisation du document

1. Ce document propose un survol des demandes présentées par les agences bilatérales et de leur admissibilité à l'approbation du Comité exécutif à la lumière des niveaux maximums de coopération bilatérale pour l'année 2012. Il fait référence aux documents de réunion pertinents qui abordent la

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

question de la coopération bilatérale et contient la recommandation standard concernant l'année d'affectation de la coopération bilatérale.

2. Le présent document aborde dans son intégralité un projet, tandis que six autres sont traités dans des documents les concernant et ne sont mentionnés ici qu'à titre de référence.

Introduction

3. Le Secrétariat a reçu en tout sept projets de coopération bilatérale d'une valeur de 4 588 448 \$US (comprenant les coûts d'appui aux agences) aux fins d'approbation à la 68^e réunion. Un projet est proposé par le gouvernement de la France, quatre par le gouvernement de l'Allemagne, et deux par le gouvernement du Japon, comme indiqué au tableau 1.

Tableau 1

Valeur et nombre de projets de coopération bilatérale par agence bilatérale (comprenant les coûts d'appui à l'agence)

Agence bilatérale	Somme demandée (\$US)	Nombre de projets
France	113 000	1
Allemagne	3 992 938	4
Japon	482 510	2
Total	4 588 448	7

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

Introduction

4. Le tableau 2 présente un sommaire de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de la France. La valeur de cette demande (113 000 \$US) plus 288 686 \$US approuvés à la soixante-sixième réunion ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de la France pour l'année 2012 (2 082 959 \$US).

Tableau 2

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

Titre du projet	Pays	Somme demandée (\$US)	Somme recommandée (\$US)
Stratégie d'élimination et de destruction des SAO pour six pays d'Afrique centrale à faible volume de consommation de SAO.	Pays d'Afrique centrale	100 000	Examen individuel
Coûts d'appui à l'agence		13 000	
TOTAL		113 000	

Afrique : Stratégie d'élimination et de destruction des SAO pour six pays d'Afrique centrale à faible volume de consommation de SAO (113 000 \$US)

5. L'ONUDI a présenté, au nom du gouvernement de la France, une demande d'assistance technique pour l'élaboration d'une stratégie d'élimination et de destruction des déchets et des SAO non désirés dans six pays d'Afrique centrale à faible volume de consommation (PFV). Cette assistance technique a pour principal objectif l'élaboration d'une stratégie régionale proposant aux pays à faible volume de consommation (PFV) de la région africaine des options pour traiter le problème des stocks de SAO non réutilisables et non désirés. Les six pays dont il est envisagé qu'ils bénéficient de ce projet sont les suivants : Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo (le), Gabon et Guinée. La stratégie qui en découlera est censée pouvoir servir de modèle à d'autres pays de la région africaine.

6. La proposition a défini plusieurs activités qui seront engagées dans le cadre de sa mise en œuvre ; ces activités ont été regroupées en groupes de tâches précises qui constitueront la base de la stratégie que ces pays devront mettre en œuvre. Ces activités sont notamment celles qui sont énumérées ci-après :

- a) Recueil de données sur les stocks de SAO non réutilisables et non désirés dans les six pays à faible volume de consommation (PFV) participants de la région africaine;
- b) Analyse du cadre juridique actuel régissant l'élimination rationnelle des SAO non désirés dans une perspective régionale ;
- c) Évaluation des aspects économiques des options en matière de collecte et d'élimination des SAO non réutilisables et non désirés ;
- d) Établissement d'un rapport comportant des options en vue d'éliminer et de détruire les SAO non réutilisables et non désirés dans les pays à faible volume de consommation (PFV) de la région africaine ; et
- e) Diffusion du rapport et de la stratégie globale à d'autres pays de la région africaine.

7. La proposition comporte également une brève description d'un projet régional de démonstration susceptible de servir de suivi pour la destruction de SAO dans la région africaine, et censé être financé à partir d'autres sources. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) devrait constituer une source de financement de ces activités, eu égard à l'intérêt qu'il a déjà manifesté pour des projets analogues, ainsi qu'à son expérience en matière de projets tournés vers une gestion intégrée des déchets.

8. Le financement total demandé dans le cadre de l'assistance technique, à savoir 100 000 \$US, sera assuré par le gouvernement de la France au titre de sa contribution bilatérale. Des précisions figurent dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3: Financement total demandé

Activités	Budget (US\$)
Collecte de données sur les stocks de SAO non réutilisables et non désirés	30 000
Vérification du cadre juridique actuel régissant l'élimination rationnelle des stocks de SAO	10 000

Activités	Budget (US\$)
Évaluation des aspects économiques en matière de collecte, d'élimination et de destruction des SAO non réutilisables et non désirés	50 000
Sensibilisation/diffusion d'informations	0
Élaboration d'une stratégie	10 000
Total	100 000

Observations du Secrétariat

9. Le Secrétariat a noté que le projet était présenté conformément à la décision 67/38 dans laquelle le Comité exécutif a décidé de soumettre à son examen ce projet d'assistance technique, à titre exceptionnel, pour un montant de 100 000 \$US. Dans la même décision, le Comité exécutif a également reconnu que ce projet ne s'inscrivait pas dans le cadre des lignes directrices pour les projets d'élimination des SAO (décision 58/19). En conséquence, le Secrétariat a examiné cette proposition en utilisant les mêmes critères que ceux qui sont appliqués aux projets d'assistance technique. S'il est vrai que le projet est financé au titre d'une contribution bilatérale du gouvernement de la France, il sera néanmoins mis en œuvre par l'ONUDI au nom de la France Il devrait être achevé d'ici décembre 2013.

10. Le Secrétariat a fourni quelques observations quant au fond sur la proposition présentée à l'ONUDI, en tenant compte de la situation particulière des pays participant au projet ainsi que de la situation générale dans la région concernant les SAO non désirées, et il a sollicité quelques éclaircissements sur les liens existant entre les activités déjà approuvées dans ces pays telles que les installations de récupération et de recyclage, etc. Le Secrétariat a aussi demandé un complément d'information sur la manière dont le projet proposerait des solutions aux problèmes de collecte, de transport, de stockage et de destruction des SAO non désirées, afin qu'elles puissent s'inscrire dans une stratégie, être rentables et, surtout, être adaptées à la situation des pays de la région africaine et il a demandé des précisions sur la manière dont ces solutions pouvaient figurer clairement dans les activités proposées pour le projet.

11. En outre, le Secrétariat a demandé à l'ONUDI de peaufiner davantage les objectifs et les résultats escomptés du projet en tenant compte des observations ci-dessus, afin d'assurer la transparence des résultats que le projet entend obtenir. Le Secrétariat a également abordé les questions liées aux quantités et aux stocks potentiels de SAO non désirées existant dans les pays concernés, ainsi que la question des futurs projets pilotes nationaux de destruction de SAO que ce projet a semblé proposer pour chaque pays participant au titre de cette assistance technique.

12. Dans sa réponse, l'ONUDI a indiqué que, dans l'hypothèse où cette approche serait adoptée, elle ne solliciterait pas pour les différents projets à mettre en œuvre à l'avenir pour le compte de chaque pays, l'assistance financière du Fonds multilatéral, mais plus vraisemblablement celle du FEM. Elle a également fait savoir que, quelles que soient les activités de suivi, elles découleraient des activités et des recommandations formulées lors de l'élaboration de la stratégie et elles tiendraient compte des projets qui existaient déjà dans la région tels que ceux approuvés pour le Ghana et le Nigéria. S'agissant de données relatives aux SAO non désirées pour les pays, l'ONUDI a signalé que, certes, certaines données étaient disponibles, mais qu'elles ne reposaient pas sur des informations vérifiées dans les pays, et elle a souligné que la collecte de données était un aspect important du projet. Les données seraient fournies dans le rapport final et dans la stratégie, une fois le projet achevé.

13. L'ONUDI a établi une proposition révisée, jointe au présent document, qui comporte des informations et des précisions complémentaires fondées sur les observations ci-dessus du Secrétariat.

Recommandation du Secrétariat

14. Le Comité exécutif peut souhaiter envisager d'approuver le projet d'assistance technique visant à élaborer une stratégie pour l'élimination et la destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone pour le compte de six pays à faible volume de consommation situés dans la région africaine ; ce projet sera financé à hauteur de 100 000 \$US plus les coûts d'appui à l'agence de 13 000 \$US par le gouvernement de la France, conformément à la décision 67/38.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

Introduction

15. Le tableau 4 présente un sommaire de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Allemagne. La valeur de cette demande (3 992 938 \$US) et un montant de 1 501 405 \$US approuvé pour l'Allemagne à l'occasion de la soixante-sixième réunion dépassent 20 pour cent de la contribution de l'Allemagne pour l'année 2012 (2 727 612 \$US) de 2 766 731 \$US. Toutefois, cette somme reste dans les limites de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour l'exercice triennal 2012-2014 (8 182 837 \$US).

Tableau 4

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

Titre du projet	Pays	Somme demandée (\$US)	Somme recommandée (\$US)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) (secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération)	Brésil	2 472 727	1)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) (plan concernant le secteur de la mousse de polystyrène extrudée)	Chine	390 977	2)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) (secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération)	Iran (République islamique d')	534 233	3)
Plan de gestion de l'élimination finale du bromure de méthyle (troisième tranche)	Yémen	200 000	4)
Coûts d'appui à l'agence		395 001	
Total		3 992 938	

1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/23

2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/24

3) UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/32

4) UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/45

Brésil : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) (secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération) (2 472 727 \$US)

16. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/23.

Chine : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) (plan concernant le secteur de la mousse de polystyrène extrudée) (390 977 \$US)

17. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/24.

Iran (République islamique d') : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) (secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération) (534 233 \$US)

18. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/32.

Yémen : Plan de gestion de l'élimination finale du bromure de méthyle (troisième tranche) (200 000 \$US)

19. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/45.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU JAPON

20. Le tableau 5 présente un sommaire de la demande de coopération bilatérale du gouvernement du Japon. La valeur de cette demande (482 510 \$US) et la somme de 1 009 000 \$US approuvée lors de la soixante-septième réunion ne dépassent pas 20 pour cent de la contribution du Japon pour l'année 2012 (4 262 532 \$US).

Tableau 5

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DU JAPON

Titre du projet	Pays	Somme demandée (\$US)	Somme recommandée (\$US)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) (secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, y compris un programme d'habilitation)	Chine	80 000	1)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, première tranche) (assistance technique)	Thaïlande	347 000	2)
Coûts d'appui à l'agence		55 510	
Total		482 510	

1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/24

2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/41

Chine : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, deuxième tranche) (secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, y compris un programme d'habilitation) (80 000 \$US)

21. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/24.

Thaïlande : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, première tranche) (assistance technique) (347 000 \$US)

22. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/41.

RECOMMANDATION GÉNÉRALE

23. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Demander au trésorier de soustraire les coûts des projets de coopération bilatérale approuvés à la 67^e réunion, comme suit :
 - i) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de la France pour l'année 2012;
 - ii) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour l'exercice bilatéral 2012-2014 ; et
 - iii) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale du Japon pour l'année 2012.